



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE PONCEAU

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date de la demande :	Nom (s) :		
Adresse des travaux :	Propriétaire des lieux : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Locataire des lieux : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Téléphone résidence :	Téléphone bureau :	

AMÉNAGEMENT DU PONCEAU (*réglementation municipal)

Longueur de 30' ou de 9.15m (MAX.)	Prévision du requérant :
Diamètre de 12" ou 300 mm (MIN.)	Prévision du requérant :
Perrés de pierre aux extrémités du ponceau	Prévision du requérant :
Type de ponceau	Béton armé (TBA) : <input type="checkbox"/>
	Tôle ondulé galvanisée (TTOG) : <input type="checkbox"/>
	Polyéthylène avec haute densité (PEHD) : <input type="checkbox"/>

DOCUMENTS ET SIGNATURES OBLIGATOIRES

Croquis du ponceau avec un plan de localisation avec les distances d'implantation	Oui <input type="checkbox"/>
Paiement du dépôt de garantie de 250,00\$	Payé <input type="checkbox"/>

*Vous devez contacter le Directeur des travaux publics au 450 886-3867 poste (3305) à la fin de vos travaux pour obtenir l'attestation de conformité afin de pouvoir récupérer votre dépôt de garantie.

*ATTESTATION DE CONFIRMITÉ

Les travaux pour le changement ou l'implantation d'un nouveau ponceau sont conforme à la réglementation municipale. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Signature (Directeur TP) :	Date
Confirme par la présente avoir reçu le remboursement du dépôt de garantie qui était une déduction faite si applicable, de travaux correctifs effectués par la municipalité	Signature du requérant :	Date

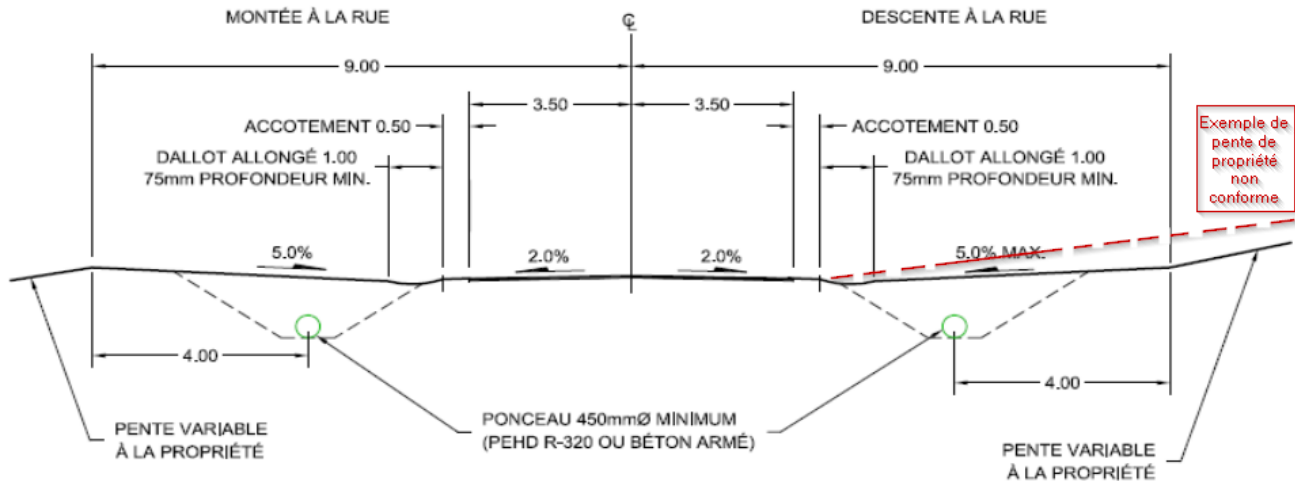
RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT DU REQUÉRANT

1. À nettoyer le ponceau, à l'entretenir et à assumer son bon fonctionnement de façon à permettre l'écoulement naturel des eaux, et ce, à mes frais; 2. À aviser tout acquéreur subséquent du présent engagement et des obligations qui en découlent.	Signature du requérant :	Date
--	--------------------------	------

Processus (Interne/Externe) :

1. Le formulaire doit être dûment complété par le requérant et déposé à la réception du Bureau municipal (65, rue Lessard);
2. L'inspecteur en urbaniste émet un permis si le projet en question est conforme à notre réglementation;
3. Le requérant doit communiquer avec le Directeur (TP) après avoir terminé ses travaux;
4. Vérification et approbation des travaux par le Directeur (TP);
5. La Municipalité communique avec le requérant afin de redonner le dépôt de garantie.

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES CHARRETIÈRES



PERRÉS DE PIERRE

CONFORME



NON CONFORME

